

QUE FAIRE ? LE TEMPS PRESSE !

La prochaine réunion consacrée à ce traité est agendée au 1er août 2022. Un rapport d'avancement doit être présenté lors de la 76e Assemblée mondiale de la santé, en mai 2023. Et le traité doit entrer en vigueur en 2024 !

Envoyez des courriers de protestation à Tedros Ghebreyesus, actuel directeur de l'OMS, ainsi qu'à Alain Berset ! La Suisse ne doit en aucun cas signer ce traité. Chaque pays doit pouvoir décider lui-même des mesures de prévention et de protection qu'il entend prendre pour sa population !



Lien vers un modèle de courrier de protestation, d'autres informations sur ce thème, les adresses

RENFORCER LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Depuis des années, le pouvoir politique échappe au Souverain pour se concentrer entre les mains du gouvernement, des organisations de lobbying et de leurs «experts», ainsi que des organisations internationales et du trio Big Tech, Big Pharma, Big Finance.

Nous, Amis de la Constitution, nous engageons pour les valeurs et droits fondamentaux inscrits dans notre Constitution. Nous menons un travail de sensibilisation sur des thèmes importants « oubliés » par les médias mainstream, et lançons si nécessaire initiatives et référendums pour défendre les causes en lesquelles nous croyons : liberté, égalité, autodétermination et souveraineté.

Avec votre cotisation de CHF 50 par an, vous contribuez de façon appréciable à renforcer la démocratie directe dans notre pays. ►



Devenir membre maintenant !



FREUNDE DER VERFASSUNG
AMIS DE LA CONSTITUTION
AMICI DELLA COSTITUZIONE
AMITGS DALLA COSTITUZIUN



Karl Lauterbach, Ministre allemand de la santé le 15 mars 2022 Image : © Bernd von Jutrczenka/dpa

LE TRAITÉ DE L'OMS : DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) prépare un traité international avec lequel elle entend instituer une « prévention des pandémies à l'échelle mondiale ». L'intention est que, une fois ce traité ratifié, l'organisation n'émette plus comme jusqu'ici de simples **recommandations** à l'intention des gouvernements des États-membres, mais qu'elle prenne des **décisions qui auraient force de loi et prévaudraient sur la constitution des États-membres, et donc également sur la Constitution suisse.**

Cela reviendrait ni plus ni moins à déposséder les États souverains, leurs gouvernements et leurs parlements de leur droit à l'autodétermination.



Fonctionnaires de l'OMS mettant en œuvre les intérêts de leurs bailleurs de fonds. Image : tagesschau.de

LE TRAITÉ SUR LES PANDÉMIES VIDE NOS INSTITUTIONS DE LEUR SUBSTANCE

L'OMS n'a pas de légitimité démocratique et relègue nos gouvernements au rang d'organes d'exécution. Si le traité venait à être adopté, nous, citoyennes et citoyens, n'aurions plus aucune possibilité de nous prononcer sur les décisions nous concernant.

L'OMS serait ainsi en position de dicter au monde entier les mesures qu'elle jugera appropriées. Elle pourrait par exemple imposer des vaccinations obligatoires dans l'ensemble de ses États-membres dès lors qu'une quelconque maladie infectieuse lui paraîtra le justifier ! Si une telle chose est possible, c'est parce que la définition de ce qui constitue une pandémie a été modifiée ces dernières années. Ainsi, la décision de déclarer ou non une pandémie dépend désormais en premier lieu de la dissémination géographique d'une maladie, et non comme jusqu'ici de son degré de gravité. Quelle absurdité !

Bon à savoir : l'OMS est financée à 80% par des donateurs privés, parmi lesquels de grands groupes informatiques et pharmaceutiques ainsi que des fondations privées de multimilliardaires. Or qui paye commande !



COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ?



Siège de l'OMS à Genève

Novembre 2020 : Charles Michel, président du Conseil européen, lance l'idée d'un traité mondial sur les pandémies dans le cadre du troisième Forum de Paris sur la Paix.

Janvier 2021 : Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, avertit que l'on entre dans une « ère des pandémies ». Au même moment ou presque, Bill Gates publie le rapport annuel de sa fondation, où il déclare qu'il n'y aurait pas de retour à la normale avant longtemps. Il plaide pour des « méga-plateformes diagnostiques », avec lesquelles tester chaque semaine jusqu'à 20% de la population mondiale. Cela équivaudrait à 1600 millions de tests par semaine !

30 mars 2021 : l'OMS publie un appel de 25 chefs de gouvernement pour l'élaboration d'un traité international sur les pandémies. Selon cet appel, il faudrait s'attendre pour les années qui viennent à des états d'urgence sanitaires récurrents à l'échelle de la planète, dont aucun pays ne pourrait venir à bout à lui tout seul. En clair, il faut comprendre : des campagnes de tests aussi massives que permanentes ! Chaque fois qu'un virus approchant du niveau de virulence de la grippe apparaîtrait quelque part dans le monde, les contre-mesures ne se feraient pas attendre : isolation, confinement, restrictions en tous genres – aucun pays ne pourrait s'écarter de cette ligne toute tracée.

**NOUS DISONS NON AU TRAITÉ DE L'OMS SUR LES PANDÉMIES !
NOTRE SANTÉ PASSE PAR LA LIBERTÉ, LA DÉMOCRATIE ET
L'AUTODÉTERMINATION.**

NOTRE SOUVERAINÉTÉ EST EN JEU !